

Diffusion: Agri

PA 2014-2017: maintenir la compétitivité de la production

A U S O M M A I R E

L'édito: PA 14 - 17,
la dernière ligne droite! 1

Ordonnances PA 14-17:
la compétitivité de la
production d'abord 1

Le Cassis de Dijon coûte
et n'a rien rapporté 1

Agriologie et l'Union frui-
tière lémanique lancent
une nouvelle patente 2

Assurances: ne faire
confiance qu'à des conseil-
lers fiables 3

Les projets de développe-
ment régional agricole
ne manquent pas 3

Terminal serveur: Fidasol
félicite son 1000^e utilis-
ateur 3

Mon Dieu, que la mon-
tagne est belle! Mais que
le travail y est dur... 4

Le Brunch à la ferme, fer-
de lance de la campagne
des paysans 4

« Il est très important, comme à chaque consultation, que l'ensemble de l'agriculture parle d'une même voix. »

Crédit infos

GRELE

L'Office de crédit agricole est à votre disposition pour étudier

UNE SOLUTION

pour passer ce cap difficile

Office de crédit agricole

Jordils 3 - CP 128
1000 Lausanne 6
Tél. 021 614 24 33
Fax 021 614 25 01
oca@prometeerre.ch

LUC THOMAS



Par rapport aux propositions du Conseil fédéral, le maintien d'une agriculture de production passe par un renforcement des contributions à la sécurité de l'approvisionnement et au paysage cultivé, mais également de celles liées au système de production.



La Politique agricole 14-17 pousse à davantage d'écologie et de paysage cultivé. Ou comment embellir la campagne avec des salades.

NOUVELLES RÉPARTITIONS PROPOSÉES PAR PROMÉTERRE

Le crédit-cadre n'étant pas extensible, ce renforcement implique une redistribution des moyens entre les différentes catégories de paiements, comme indiqué dans le tableau ci-contre.

Le transfert en faveur de la production serait de l'ordre de 250 millions de francs. Ce montant pourrait être prélevé dans l'enveloppe réservée à la contribution à la transition sans que cela ne préterite les autres mesures adoptées par le Parlement. En effet, cette contribution est de nature

En phase avec celle d'Agora et de l'USP sur les points les plus importants, notre prise de position dans le cadre de l'audition sur les ordonnances PA 2014-17 vise un triple objectif: maintenir la compétitivité des activités de production par rapport aux prestations de type écologique, ne pas entraver les cantons qui souhaitent mettre en place des projets «qualité du paysage» et, enfin, procéder autant que faire se peut à des simplifications administratives.

sociale, présente un caractère résiduel et n'est liée à aucune prestation spécifique concrète. Il serait ainsi possible d'augmenter de CHF 30.-/ha la contribution à la sécurité de l'approvisionnement et de CHF 250.-/ha celles pour les terres ouvertes et les cultures pérennes. L'indemnisation pour la participation aux programmes SST et SRPA pourrait également être très sensiblement augmentée.

QUALITÉ DU PAYSAGE (QP)

Le projet d'ordonnance prévoit d'attribuer une enveloppe financière à chaque canton et, pour 2014, fixe une limite à un seul projet par canton. Nous demandons la suppression de ces restrictions qui sont contraires au principe «premier arrivé, premier servi» appliqué jusqu'à maintenant de façon constante pour tous les programmes volontaires éco- et éthologiques. La maîtrise du budget alloué aux contributions QP doit pouvoir être assurée par le seul plafonne-

ment des contributions par projet. Une limite fixée à CHF 200.-/ha et CHF 120.-/PN permettrait dans le cadre budgétaire proposé de couvrir d'ici à 2017 la moitié environ du territoire agricole national avec des mesures paysagères, ce qui est déjà considérable.

AUTRES MESURES

Parmi les autres demandes d'adaptations, les plus significatives portent sur des simplifications administratives pour les PER et les programmes volontaires, l'abaissement des exigences pour la production de viande et de lait à base d'herbagère, le renforcement des contributions d'estivage et l'augmentation des apports d'aliments concentrés sur les alpages et, enfin, l'introduction d'une contribution spécifique pour les céréales fourragères. De la prise en compte de ces revendications dépendra en grande partie la capacité de PA 2014-17 à préserver la fonction productive de notre agriculture.

Contributions (en millions CHF)	2014		2017	
Sécurité de l'approvisionnement	1'180	+ 99	1'180	+ 99
Paysage cultivé	519	+ 27	543	+ 27
Biodiversité	301	+3	344	+3
Qualité du paysage	50	+ 20	118	+ 8
Système de production	500	+ 134	546	+ 153
- SST/SRPA		+68		+78
- Lait/viande des prairies		+65		+75
Transition	216	- 283	9	-290

Le Cassis de Dijon a fait son temps



JACQUES-HENRI ADDOR

De la Fédération romande des consommateurs (FRC) aux ténors de la classe politique, en passant par les économistes les plus cotés, les constats d'échec se multiplient. Dans son rapport d'avril dernier le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) reconnaît pour sa part ne pas disposer de chiffres lui permettant de tirer un bilan: sur les 1000 questionnaires qu'il a envoyés, seules 14 réponses utilisables lui sont revenues. «Rien n'indique que la possibilité d'appliquer le principe du Cassis de Dijon à un produit a contribué à en baisser le prix», conclut-il très sérieusement. Et d'agiter l'argument passe-partout: si la différence de prix de 150 produits analysés entre la Suisse et ses voisins s'est fortement accentuée de 2010 à 2012

Anniversaire: il y a trois ans, le 1^{er} juillet, que le principe du Cassis de Dijon a été introduit. La baisse des prix présumée, quelque 2 milliards d'économies pour les consommateurs, et l'augmentation de 0,5% du PIB n'ont montré aucun frémissement. Il est temps de l'abroger.

(+10 à +19%), c'est la cherté du franc qui en est la cause. Sur les quelque 130 demandes reçues par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), 42 autorisations ont été délivrées à des denrées alimentaires; 9 sont en suspens, 13 se sont heurtées à une non-entrée en matière, 32 ont été rejetées et 34 retirées par leur importateur. En aucun cas les produits importés bénéficiant de l'application du Cassis de Dijon n'ont fait baisser les prix des produits concurrents.

1 MILLION PAN AN POUR SON APPLICATION

Pour ce qui est de lutter contre l'îlot de cherté, les partisans de ce principe pourront repasser - M^{me} Doris Leuthard en tête, alors cheffe du Départe-

ment de l'économie. Et à la prochaine occasion, le Parlement serait bien inspiré de mieux se documenter avant de suivre les boniments les plus improbables. Car non seulement le Cassis de Dijon n'a pas provoqué la moindre baisse de prix, mais il a coûté au contraire près d'un million par an au contribuable, pour payer les 6 employés chargés de l'appliquer. La Commission de l'économie et des redevances du National (CER-N) estime qu'il est temps de retirer les denrées alimentaires du Cassis de Dijon, suivant en cela l'initiative parlementaire de Jacques Bourgeois, déposée en 2012 et paraphée par 86 élus. A sa demande, l'administration doit maintenant élaborer un projet de réforme et le soumettre au Conseil national cette année encore.

L'édito



YVES PELLAUX

PA 14-17, dernière ligne droite

Après l'acceptation de la PA 14-17 par le Parlement, l'attention de Prométeerre s'est portée sur la consultation des ordonnances d'application. En effet, comme souvent, le diable se cache dans les détails et surtout, comme nous l'avons fait lors de la consultation de la loi, nous nous sommes attelés à orienter les ordonnances dans le sens d'une agriculture de production.

Il est très important, comme à chaque consultation, que l'ensemble de l'agriculture parle d'une même voix. Le compromis n'est pas toujours évident, et c'est impressionnant de voir à quel point la «réglementite aiguë» touche de nombreux représentants des milieux agricoles. Il faut souvent rappeler que c'est l'intérêt général qui doit primer et non pas le souci de régler, à travers des mesures coercitives, quelques cas particuliers.

Après de longs débats, notamment au comité de l'USP, je crois pouvoir dire qu'un ensemble cohérent ressortira de cette consultation. L'amélioration du soutien aux terres ouvertes, aux cultures de céréales fourragères, ou aux contributions SST et SRPA va clairement dans le sens d'une amélioration des conditions de l'agriculture productive.

Les limites de surfaces à partir desquelles la dégressivité des paiements directs est appliquée ont également pu être relevées, ainsi que la limite par UMOS. Là encore, les représentants des cantons où la taille des exploitations est la plus faible ont une vision divergente de la nôtre. Heureusement, nous sommes arrivés à un compromis.

Cet ensemble de propositions représente un gros travail. Espérons qu'il portera des fruits. Les cartes sont maintenant en mains de l'OFAG qui tranchera après avoir reçu l'ensemble des requêtes émanant de tous les milieux concernés. La rigueur du travail fourni devrait sensibiliser l'OFAG à nos propositions.

Nouvelle patente arboricole à Marcelin

Énergies renouvelables à la ferme

Le projet de promotion des énergies renouvelables récemment lancé par l'Union Lémanique des Chambres d'Agriculture (ULCA) vise à accompagner les agriculteurs qui souhaitent diversifier leurs activités par la création d'un atelier d'énergies renouvelables sur leur ferme. Ces derniers pourront compter sur le retour d'expérience d'agriculteurs déjà engagés dans ce type de démarche. Avantage du projet? Pouvoir comparer les technologies et les démarches entre les cantons de Vaud, de Genève, du Valais et la France voisine. Des conseils technico-économiques de terrain seront proposés dans les domaines du solaire photovoltaïque, du bois-énergie, de la méthanisation ou encore du solaire thermique. Des visites d'exploitation figurent également au programme. (V.M.)

Fertilité des sols

Le canton de Vaud, en collaboration avec Prométerre et avec le soutien de l'Office fédéral de l'Agriculture, propose un programme de maintien de la fertilité des sols sur l'ensemble du canton. Un éventail de mesures a été élaboré, s'adressant à tout type d'exploitation et visant une gestion durable de la ressource «SOL». Les agriculteurs auront la possibilité de s'inscrire en août 2013. Prométerre met à disposition des exploitants la documentation nécessaire sur son site internet. (www.prometerre.ch) (L.Sch.)

Contributions à la qualité du paysage

Suite à la campagne d'information du début d'année, l'organisation des projets pour la qualité du paysage s'est concrétisée. Dix associations agricoles régionales porteuses de projets ont été créées en avril, de même que leur association faïtière: la Fédération des associations de promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC). Des esquisses de projets ont été déposées à l'Office fédéral de l'agriculture à l'échéance du 31 mai dans le but d'obtenir une aide financière pour leur élaboration. Les études paysagères des différents projets vaudois ont commencé début mai avec la phase de diagnostic paysager. Les bureaux mandatés ont rendu leurs premiers rapports mi-juin. En ce milieu d'année 2013, le calendrier soutenu d'élaboration des projets de CQP vaudois est tenu. (S.C.)



CHRISTIAN PIDOUX

Durant les Trente Glorieuses, le bassin lémanique, sous l'impulsion de la station de recherche agronomique de Changins et de la station d'arboriculture de Marcelin, a vu se développer un important verger professionnel à basses tiges. De nombreuses exploitations agricoles de polyculture-élevage ont progressivement abandonné le bétail et se sont spécialisées en arboriculture. Une science qui s'est perfectionnée pour passer, peu à peu, d'une culture intensive où les produits phytosanitaires étaient utilisés dans une logique systématique de «calendrier» vers une lutte raisonnée débouchant sur la production intégrée.

ORIGINES DE LA PATENTE

Dans cette logique, le recours aux produits phytosanitaires a été limité au strict minimum. On intervient avec la chimie qu'en dernier recours, après avoir tout mis en œuvre dans le verger pour prévenir l'arrivée des maladies et des ravageurs. L'utilisation d'auxiliaires naturels est privilégiée. La mise en œuvre de ces techniques complexes, à l'époque sous l'impulsion du mouvement du Galti (Groupement des arboriculteurs lémaniques pratiquant la lutte intégrée) avait nécessité, de la part des producteurs, la maîtrise de compétences pointues.

Pour répondre à la demande de l'arboriculture professionnelle vaudoise et pour soutenir une branche d'activité assurant une valeur ajoutée importante, Agrilogie Marcelin, en collaboration avec l'Union fruitière lémanique (UFL) et le Centre de compétence en cultures spéciales de Marcelin (CCCS) propose une nouvelle patente arboricole à la rentrée 2013.

C'est dans ce cadre qu'est née la patente arboricole. Cette formation a permis à de nombreux paysans de se spécialiser en arboriculture et, avec l'appui des stations, de jouer un rôle pionnier dans le développement de l'arboriculture intégrée. La collaboration entre les praticiens, les chercheurs et les formateurs a été exemplaire, ce qui a fait de l'arboriculture lémanique le berceau de la production intégrée et le troisième plus gros producteur de fruits à pépins du pays.

POUR RÉPONDRE AUX NOUVEAUX BESOINS

Aujourd'hui, le verger vaudois est toujours en place et continue d'évoluer au gré des nouvelles techniques. Si cette production est une constante tenant bon au fil des décennies, les générations d'arboriculteurs se succèdent, engendrant de nouveaux besoins de formation pour la relève. L'objectif de cette nouvelle patente arboricole est de répondre aux besoins de la garde montante. Les cours débutent en septembre 2013 pour se terminer en juin 2014 à raison d'un jour par semaine. Cette répartition sur toute l'année permettra un équilibre harmonieux entre la théorie en salle et les exercices pratiques tout au long de la saison sur le verger pédagogique de Marcelin. La formation s'adresse aux professionnels de la

terre, patrons et employés. Elle est sanctionnée par un examen final dont

la réussite donne accès aux paiements directs et au permis de traiter.



La patente arboricole permet à de nombreux paysans de se spécialiser et d'évoluer au gré des nouvelles techniques, avec l'appui des stations.

- Pour tous renseignements complémentaires et pour inscription, s'adresser au secrétariat d'Agrilogie Marcelin 021 557 92 50. Bulletin d'inscription disponible sur www.agrilogie.ch.

Assurances: les prédateurs ne désarment pas



DANIEL GAY

La famille trop confiante se retrouve alors avec une situation chamboulée, des couvertures inutiles ou qui font double emploi plutôt que de combler des lacunes, et souvent même des réserves. Qu'est-ce qu'une réserve? C'est une restriction de couverture introduite par l'assureur, lors de la conclusion du contrat ou d'une extension des prestations, pour éviter de couvrir un risque déjà réalisé. Celui qui change d'assurance ou augmente sa couverture perd le bénéfice de la situation acquise et s'expose à une nouvelle appréciation de son état de santé, donc à des réserves. Il n'est pourtant pas si difficile d'éviter de se faire piéger. Le milieu agricole a le privilège de disposer, dans tous les cantons, de conseillers spécialisés qui travaillent au service des organisations agricoles et dans l'intérêt des familles paysannes.

Le schéma est toujours le même. Une famille paysanne se laisse convaincre par un courtier de passage qu'elle aurait intérêt à revoir ses couvertures d'assurances, spécialement pour la maladie. Rien n'étant plus compliqué que le monde des assurances, certains prédateurs sont passés maîtres dans l'art de faire changer pour changer. Les mouvements profitent toujours aux intermédiaires, rarement aux assurés...

TROIS CONSEILLERS EXPÉRIMENTÉS

Le canton de Vaud a depuis de longues années développé tout un système d'assurances professionnelles à

la fois performant et cohérent. Les trois conseillers de Prométerre, Didier Fattebert, Daniel Bourgeois et Philippe Rey, combinent l'expérience du métier d'agriculteur avec une forma-

tion spécifique dans le monde de l'assurance; ils sont à disposition de tous ceux qui souhaitent un conseil objectif et désintéressé. Leur rôle est de guider les familles paysannes vers le meilleur choix en matière de couvertures d'assurances, qu'il s'agisse d'assurance maladie ou accident, d'indemnités journalières, de prévoyance professionnelle ou de responsabilité civile, notamment. Ces mêmes conseillers interviennent aussi lors des reprises d'exploitation, lorsqu'il s'agit d'estimer le revenu qui sera déterminant pour le paiement des cotisations AVS et d'affilier les nouveaux exploitants à l'organisation professionnelle cantonale. Faire appel à eux? Rien de plus simple. Un coup de téléphone au 021 966 99 99 suffit pour qu'un rendez-vous soit pris. Mais à votre initiative, pour répondre à vos besoins et non à ceux que vous inventent des parasites en mal de commissions.



Philippe Rey, Daniel Bourgeois et Didier Fattebert (de g. à dr.), les trois conseillers expérimentés et fiables de Prométerre. Se méfier des autres intermédiaires!

Politique agricole: définir le juste prix des prestations!

Lors du lancement de la consultation sur la Politique agricole 2014-2017 (PA 14-17) en mars 2011, le Conseil fédéral mentionnait que «le principal défaut du système actuel des paiements directs est son manque d'efficacité. Les paiements directs ne sont pas assez ciblés sur les objectifs». La PA 14-17 intègre ce changement important.



STÉPHANE TEUSCHER

L'ordonnance sur les paiements directs, actuellement en consultation jusqu'à la fin du mois, est bâtie sur les objectifs suivants:

1. Sécurité de l'approvisionnement
2. Paysage cultivé
3. Garantie de revenu
4. Ressources naturelles vitales
5. Bien-être animal

Ces objectifs seront notamment atteints via des contributions issues de différents programmes facultatifs. Ces programmes, comme ceux de la protection du sol ou de la qualité du paysage, seront développés à l'échelle cantonale ou régionale et devront présenter à la Confédération des mesures qui permettent d'atteindre les objectifs généraux de la PA 14-17.

UNE PRESTATION AGRICOLE, PLUSIEURS OBJECTIFS

Le challenge de ce système réside dans la création de mesures sensées pour l'agriculture. Le début d'expérience du développement de ces programmes dans le canton de Vaud montre qu'une prestation fournie par un exploitant peut répondre à plusieurs objectifs. Par exemple, la gestion des couverts végétaux peut permettre d'atteindre les objectifs de Ressources naturelles vitales, de Paysage cultivé et de Sécurité de l'approvisionnement.

Alors que les synergies sont difficiles à créer dans le développement de ces programmes politiques complexes, la profession voit d'un bon œil qu'une prestation puisse répondre à différents objectifs. En effet, ceci renforce sa pertinence aux niveaux agronomiques et politiques. De plus, afin de rester pragmatique et fixé sur les objectifs, il conviendrait que l'on n'écarte pas une prestation sensée d'un programme de Politique agricole sous prétexte qu'elle est déjà présente dans un autre.

UNE PRESTATION AGRICOLE, PLUSIEURS MESURES ET DIFFÉRENTS TARIFS

Il est vrai que les synergies ont leurs limites, étant donné que la prestation fournie par l'exploitant doit prendre la forme d'une mesure. Cette dernière doit elle-même permettre de répondre aux objectifs spécifiques du programme dans laquelle elle est développée. Le couvert végétal semé par l'agriculteur sera-t-il fleuri pour colorer le paysage? Sera-t-il composé de protéines pour assurer la sécurité de l'approvisionnement du bétail en fourrage local? Devra-t-il rester en place une certaine durée pour protéger le sol contre l'érosion?

Selon les objectifs de la mesure, les exigences techniques d'une même prestation agricole ne seront pas les mêmes. Par conséquent, les tarifs des contributions des différentes mesures issues d'une même prestation agricole ne peuvent être identiques et comparés. En clair, la synergie des prestations: Oui! La synergie des tarifs: Non!

PRESTATIONS CROISÉES

Dans l'ancienne ordonnance sur les paiements directs, les trois premiers objectifs étaient rémunérés au travers des contributions à la surface, aux animaux consommant du fourrage grossier (UGBFG), à la garde des animaux dans les conditions difficiles (GACD), aux terrains en pente et aux surfaces viticoles en pente. La somme de ces cinq contributions représente en moyenne aujourd'hui CHF 1'850.- par hectare de SAU pour une exploitation vaudoise.

Pour atteindre, en partie, les trois premiers objectifs, les agriculteurs disposeront dès 2014, de contributions à la sécurité de l'approvisionnement, au maintien d'un paysage ouvert, aux surfaces en pente, aux surfaces en forte pente, aux surfaces viticoles en pente et aux contributions d'alpage. Selon nos estimations, la somme de ces six contributions représente CHF 1'350.- par hectare de SAU vaudoise.

La différence de CHF 500.- par hectare sera partiellement compensée par les contributions à la transition (limitées dans le temps) et mise à disposition de l'agriculture pour financer les programmes volontaires (anciens et nouveaux) correspondant mieux aux divers objectifs de la nouvelle PA. Ainsi, une mesure qui répond à plusieurs objectifs sera proposée dans plusieurs programmes fédéraux et/ou régionaux développés par les associations agricoles (paysage, protection du sol, etc.). Toute la difficulté sera de définir «quelle mesure? pour quel prix?».

EXEMPLES DES COUVERTURES DE SOL

Les couvertures de sol (couverts végétaux, dérobées, engrais verts, cultures intermédiaires, intercultures, pièges à nitrates) semées par les agriculteurs permettent d'atteindre plusieurs objectifs. Des mesures spécifiques vont être développées dans plusieurs programmes.

Où en sont les PDRA vaudois?



DR GENEVIÈVE FAVRE

Un PDRA est un instrument mis en place en 2007 par la Confédération, qui vise à soutenir l'étude et la réalisation de projets au niveau d'une région. Ces projets doivent répondre à plusieurs critères: être portés par des agriculteurs, apporter de la valeur ajoutée à ce secteur et encourager les collaborations avec d'autres branches que l'agriculture.

Sur le canton de Vaud, 7 projets sont en cours d'étude:

1. le projet d'Eco-Terre-Sainte,
2. le projet de valorisation des produits du Jura vaudois (aussi appelé projet Montricher),
3. le projet Agritourisme sur les alpages du Jura vaudois,
4. le projet de Maison des Vins de La Côte,
5. le projet de création d'une filière noix et fruits secs,
6. le projet de création d'une filière truffes dans le Nord vaudois,
7. le projet de promotion des produits viticoles et agricoles d'Aigle, Yverne et Leysin.

Les deux premiers projets devraient entrer en phase de réalisation cet été.

Le projet d'Eco-Terre-Sainte répond à quatre objectifs: encourager un développement paysager harmonieux de la région, en réalisant un ambitieux réseau écologique comprenant notamment des plantations de haies et d'arbres

Qu'il s'agisse de fabriquer du fromage, lancer la truffe du Nord vaudois, ouvrir une maison des vins ou plus simplement promouvoir les produits typiques de certaines régions, les projets de développement régional agricole (PDRA) ne manquent pas, dans le canton de Vaud. En revanche, il ne faut pas être pressé pour voir l'aboutissement des études et leur réalisation concrète. Le Vaudois prend son temps...

haute-tige; résoudre les conflits entre utilisateurs de l'espace rural en aménageant un itinéraire équestre et pédestre en partie sur des terrains agricoles; valoriser le bois des forêts privées en créant une filière de bois-énergie locale; promouvoir et développer la vente des produits locaux.

Ces différentes mesures répondent à des législations cantonales différentes et pas moins de 5 services cantonaux sont prêts à les financer. Un important travail de coordination au niveau de l'administration cantonale a dû être effectué afin d'aboutir à une décision commune de subventionnement, décision qui sera soumise à l'approbation de la Confédération à la fin du mois.

Concernant le projet de valorisation des produits du Jura vaudois, il s'agit là de construire à Montricher une nouvelle fromagerie transformant 4, 5 millions de kg de lait et une nouvelle cave d'affinage. Du Gruyère AOC et des spécialités y seront fabriqués. Cette fromagerie sera ouverte au public et développera avec les partenaires régionaux en place (le Parc naturel régional du Jura vaudois, le Moulin de Sévery, la Ferme aux Saveurs d'ailleurs, le BAM Saveurs) des forfaits touristiques qui devraient doper le tourisme dans cette région. La construction de la fromagerie devrait démarrer dans le courant de l'été, un bel aboutissement pour les 23 producteurs de lait, après les 4 ans qu'aura duré l'étude du projet.



David Marchand

L'emplacement de la future Maison des Vins de La Côte, un des sept PDRA vaudois actuels.

1 000 raisons de se fier à Fidasol



ADRIOR VINCENT FAVRE

Depuis 2009 déjà, Fidasol propose à sa clientèle de s'affranchir de toutes les contraintes informatiques ou presque. Les données comptables sont hébergées chez Fidasol qui met à disposition de ses clients le logiciel comptable adapté à leurs besoins sous la forme d'une location. Les données sont sauvegardées quotidiennement; tout risque de perte est écarté.

Un simple navigateur internet permet aux exploitants d'accéder directement à leur comptabilité, sans dépense supplémentaire. En cas de question ou de besoin d'explications, les collaborateurs de Fidasol peuvent prendre la main à distance sur l'ordinateur de leur client et le guider vers la bonne solution. Les déplacements et les pertes de temps inutiles sont ainsi supprimés.

Les exploitants équipés Mac peuvent également se connecter. Toutefois, ils devront s'habituer à travailler sur un environnement distant fonctionnant sous Windows.

SOUÇIS EN MOINS

M. Richard Bolomey conduit une exploitation de 20 hectares, produisant de la pomme-de-terre, des céréales, de la betterave et du maïs. Il possède également un cheptel de 40 bêtes. Son père prenant sa retraite, il a voulu s'équiper des dernières techniques. Sur conseil de sa

Comme 999 autres utilisateurs avant lui, M. Richard Bolomey de Goumoëns-la-Ville a choisi de travailler à distance sur sa comptabilité en profitant de l'infrastructure avant-gardiste de Fidasol.

femme, comptable professionnelle, il a choisi le nouveau logiciel comptable agricole A-TWIN.Biz, avec accès à distance par le terminal serveur de Fidasol. «A-TWIN.Biz lui correspond parfaitement, tout en lui simplifiant la vie, explique M. Bolomey. La sécurité est optimale et l'installation a été des plus faciles, pilotée à distance par un assistant clair et précis.» Pour celles et ceux qui préfèrent travailler avec Agro-Twin ou A-TWIN.Cash, ces logiciels sont également à disposition. Les exploitants peuvent profiter pleinement des avantages que procurent les modules auxiliaires tels que A-TWIN.Landi, A-TWIN.ebanking ou encore A-TWIN.einventaires. Ils sont tous connectables à l'en-

semble des logiciels comptables proposés par Fidasol.

MISE À JOUR AUTOMATISÉE

Les clients de la majorité des banques qui font leurs paiements avec le module A-TWIN.ebanking peuvent dorénavant mettre à jour leur comptabilité en quelques clics, y compris pour les écritures autres que celles liées à des versements effectués. Le relevé de compte est mis à disposition sous une forme électronique lisible par A-TWIN.ebanking. Tout écart entre le relevé et A-TWIN.ebanking est mis en évidence par le programme qui permet ensuite de compléter le mouvement financier et d'en générer une écriture comptable.



Jacques-Henri Ador

Richard Bolomey, 1000^e utilisateur du terminal serveur de Fidasol. Vincent Favre, directeur, le félicite et lui remet un bon d'achat à la Landi, en présence de Patricia Lanni, comptable externe.

Paysans de montagne, entre passion et défi



JACQUES-HENRI ADDOR

La montée à l'alpage a été retardée de 15 jours cette année. Les Ludi ont commencé par s'installer dans un premier chalet, au-dessus de Rossinière, à 1250 m. Mais la météo exécrable et le manque d'herbe les ont forcés à redescendre quelques jours. Depuis deux semaines, maintenant, ils sont au Béviau d'Enhaut, le deuxième chalet, avec leurs 34 vaches, les six chèvres, une dizaine de veaux, deux chats et... la nature. Une trotte de près de 4 heures depuis Rossinière, pour conduire tout ce train d'alpage jusqu'à sa première résidence alpestre.

CONFORT SPARTIATE

Au Béviau d'Enhaut, l'habitat et les conditions de vie sont rudimentaires. Une grande pièce sombre où trône le grand chaudron qui lance les éclats de son cuivre, l'âtre et la borne qui le surplombe, un coin dédié à la fabrication des fromages (3 pièces par jour, dans le plus strict respect du cahier des charges de L'Etivaz AOP), un autre pour la cuisine. La pièce attenante sert à la fois de salle à manger et de dortoir (jusqu'à 7 personnes). En-haut, une seconde chambre à dormir, occupée par un employé agricole saisonnier.



Toni Ludi fabrique 3 pièces de L'Etivaz AOP par jour.

Toni et Sonia Ludi sont paysans de montagne pour la troisième génération. Ils viennent de prendre leurs quartiers d'été au-dessus de Château d'Oex, passant la belle saison dans trois chalets d'alpage successifs. Comme les grands-parents de Toni, il y a 70 ans...



Marlène et Sonia Ludi. Mère et fille ne se lassent pas de la montagne, même si la vie y est parfois rude.

À 1450 m d'altitude, pas de télévision, pas de téléphone ou d'Internet, tout juste un brin de réseau Natel. Pas non plus de salle de bains, Mesdames. Le calme et la sérénité, dans la plus grande simplicité. Pour les distractions, les animaux, le torrent voisin, la faune et la météo particulièrement capricieuse sont d'assez bons pourvoyeurs.

Le tableau est magnifique, une vraie poya d'aujourd'hui que surveillent jalousement la chaîne du Rubli, du Videman et de la Gummfluh en face, les Vanils en arrière. De quoi séduire tous les citadins bon teint en quête d'authenticité alpestre. Mais l'envers du décor, raconté par celles et ceux qui le vivent au quotidien, du 10 mai au 10 octobre, n'a rien du dépliant touristique.

UNE VIE NON-STOP

Au lever du jour, les bêtes reviennent de leur pâture nocturne. La traite s'organise, puis le coulage du lait, dans le grand chaudron. Il faut faire le feu, l'alimenter, surveiller la progression

de caillé et le trancher. Lorsqu'il est prêt, le recueillir dans les grands toiles, le mettre en formes, jongler avec les plateaux de bois et le presser. On arrive ainsi gentiment vers les onze heures, si tout va bien. Les bêtes sont à l'écurie pour la journée. Mais il faut aussi nettoyer l'écurie. Et l'après-midi, retourner les fromages toutes les quatre heures. Jusqu'à la nuit tombante, lorsque les vaches reprennent



Le Béviau d'Enhaut. L'alpage de la famille Ludi est tapi contre la montagne, à 1 450 m d'altitude.

leurs quartiers nocturnes, dans les pâturages pentus voisinant le chalet. Une ritournelle immuable, sept jours sur sept, qu'il pleuve ou fasse soleil. Car le lait et le fromage de L'Etivaz n'attendent pas.

Pas de congés, pas de vacances, sinon 3 ou 4 jours en automne. «On est bien allé quelques fois voir la mer. Mais quand on l'a vue une heure, ça nous suffit et il faut qu'on grimpe sur un sommet. On est faits comme ça», raconte Toni. Et les conditions de travail à la montagne sont plus rudes qu'en plaine, où la mécanisation peut bien aider. Sonia travaille comme maîtresse d'école deux jours et demi par semaine. Les autres jours, elle est à la ferme ou à l'alpage et peut remplacer son mari pour faire le fromage. Marlène, leur aînée, technologue en industrie laitière, est également formée. Mais c'est avec les vaches et les chèvres que sa fibre paysanne vibre le mieux. Ses frères, Vincent et Andreas, aident aussi, tantôt à l'alpage, tantôt pour faire les foins, en-bas.

L'entretien des pâturages n'est que

peu perceptible, mais demande un engagement permanent. Il faut ramasser les cailloux, arracher chardons et vérâtres, passer la boille à traiter pour éliminer l'églantier et faire comprendre ses limites à la forêt. «C'est beaucoup de travail, ça prend tout le temps et c'est long, explique Marlène. Mais le pire, c'est de devoir puriner avec les tuyaux. Il y en a toujours qui sautent et on en a partout».

UN CERTAIN RAS-LE-BOL

La vie est rude, dans les alpages. Mais ce n'est pas tant cette dureté qui affecte Toni que le système agricole d'aujourd'hui. Que leur réserve l'avenir? La mise en œuvre de la Politique agricole 14 – 17 les inquiète. «S'il n'y a plus de soutien pour garder du bétail l'hiver, ça n'aura plus de sens de faucher pour récolter un fourrage qui ne sera plus valorisé. Arrêter les vaches, ce serait moins de travail et moins de frais. Ce serait beaucoup plus simple, mais ça nous couperait la motivation. On est des producteurs avant tout».

La hantise des Ludi se cristallise sur les contraintes administratives. «On en a marre, de tous ces contrôles pour un oui ou pour un non. À un mois d'intervalle, on a eu deux visites AQ viande. On est allé beaucoup trop loin. C'est comme toutes ces études sur les petites fleurs et les papillons. On fait un métier manuel, pas administratif. Il faut retrouver l'équilibre». La politique agricole a évolué au fil des ans et des courants politiques. Les conditions de la famille paysanne de montagne, elles, n'ont pas beaucoup changé par rapport à celles que connaissent les grands-parents de Toni. Et il faut toujours avoir le feu sacré pour faire ce métier.

Le succès fou du Brunch du 1^{er} août



ANDRÉA BORY

C'est la 21^e année que l'Union suisse des paysans coordonne l'organisation du Brunch à la ferme, le 1^{er} août. Cet événement majeur, projet-phare vivement apprécié des consommateurs, fait partie de la campagne d'image de l'USP, «Proches de vous. Les paysans suisses». En 2012, 396 exploitations agricoles et viticoles y ont participé et accueilli 180'000 visiteurs. Le but initial était de créer et de renforcer les liens entre la ville et la campagne, au cours d'une manifestation festive, mais néanmoins payante. Cet objectif est toujours d'actualité. Au fil des ans et des éditions, les prestataires ont développé des stratégies d'organisation toujours plus professionnelles. Le Brunch vient en effet se placer dans une période de l'année chargée en travaux purement agricoles qui nécessitent du personnel. Parallèlement, il faut trouver des astuces pour éviter le gaspillage de nourriture ou débusquer les hôtes qui participent sans s'être inscrits. Ce professionnalisme se

traduit par un succès indéniable et le Brunch ne rencontre pas trop de difficultés à trouver des sponsors et des partenaires commerciaux hors agriculture.

SPONSORING CRITIQUÉ, MAIS TOUT DE MÊME UTILE

En effet, l'un des deux géants alimentaires de Suisse couvre la moitié du budget de fonctionnement (et avec un montant bien plus important que les autres donateurs). Celui-là englobe principalement la communication par le site www.brunch.ch (700'000 visiteurs en juillet 2012), le soutien aux agriculteurs pour l'organisation, notamment la réalisation de 15 000 affiches personnalisables avec l'adresse de l'exploitant, les activités proposées, des conseils de quantités (la brochure Le Brunch étape par étape), des calculs de prix et l'accès facilité à du matériel de base (comme nappes, serviettes, mélange muesli, tubes de moutarde, parasols, etc.). Ce sponsoring de la Migros suscite souvent l'incompréhension de certains prestataires qui



Le Brunch à la ferme attire un large public – et toujours plus d'«expats»: les étrangers en poste en Suisse raffolent d'authenticité.

peuvent se sentir trahis et utilisés. Les consommateurs ne semblent pas s'en offusquer, trouvant moult produits suisses dans les étalages. À part l'excellente image pour l'agriculture, cette journée représente un potentiel non négligeable pour la promotion propre de chaque exploitation. En effet, les trois quarts des participants pratiquent l'agritourisme sous forme de marché à la ferme, de table ou de chambre d'hôtes. Prométerre félicite toutes les exploitations vaudoises qui prennent part à cet événement particulièrement rassembleur entre agriculteurs et consommateurs.

Les exploitations vaudoises participant au Brunch à la ferme

- Annick et Didier BADAN, Av. du Cloître 9, 1860 Aigle. Tél.: 024 466 92 72
- Anabelle et Alain DUPERTUIS, En Châlex, 1860 Aigle. Tél.: 024 466 79 87
- Isabelle et Jean-Paul METROZ, Rue du Martheray 1, 1268 Begnins. Tél.: 079 438 56 31
- Annelise OGI-HURNI, Champs Montet 7, 1586 Bellerive. Tél.: 026 677 17 19
- Laurence CRETEGNY, Rue de la Poste 5, 1136 Bussy-Chardonney. Tél.: 021 800 40 84
- Matthieu GLAUSER, Sur la Ville 5, 1443 Champvent. Tél.: 077 441 75 14
- Michel et Vincent BESSARD, Ch. des Ecoliers 5, 1526 Cremin. Tél.: 021 906 88 27
- Nicolas MOTTIER-GERBER, le Pâquier Mottier, 1660 L'Etivaz. Tél.: 026 924 63 41
- APV L'Etivaz, Le Plaudry, 1660 La Lécherette. Tél.: 026 924 58 35
- Michel PIGUET, Le Campe, 1348 Le Brassus. Tél.: 021 845 54 83
- Marianne et Philippe GENILLARD, Le Fond des Joux, 1865 Les Diablerets. Tél.: 079 688 94 09
- Annie et Alain CORNAMUSAZ, Alpage du Têmeley, 1854 Leysin. Tél.: 024 494 23 76
- Doris et Jean-Paul HENRY, Rue de la Poste 16, 1405 Pomy. Tél.: 024 425 38 16
- Caroline et Fabien THUBERT RICHARDET, Terres Rouges 1, 1405 Pomy. Tél.: 078 678 40 35
- Famille Philippe PICHARD, Ch. de la Corbaz 53, 1865 les Diablerets. Tél.: 024 492 00 10
- Famille Sarah Challandes, Casino 11, 1462 Yvonand. Tél.: 024 430 18 79